

Bulletin d'histoire politique

Les populations civiles et la guerre au XXe siècle

Claude Beauregard



Volume 9, numéro 3, été 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060490ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060490ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beauregard, C. (2001). Les populations civiles et la guerre au XXe siècle. *Bulletin d'histoire politique*, 9(3), 114–126. <https://doi.org/10.7202/1060490ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les populations civiles et la guerre au XX^e siècle¹

CLAUDE BEAUREGARD
historien

INTRODUCTION

Depuis la fin de la guerre froide, les conflits militaires ont évolué d'une façon inattendue, pour ne pas dire déconcertante. La guerre froide, c'était avant tout deux idéologies qui s'affrontaient, principalement en Europe où les armées des pays de l'OTAN faisaient face à celles du pacte de Varsovie. L'arme nucléaire aidant, aucun des belligérants n'osa attaquer l'autre. On préféra s'affronter par pays interposés en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Après la chute du mur de Berlin, à l'automne 1989, la nature des conflits se transforma, passant de l'idéologie au nationalisme. Dès lors, on ne s'affronta plus entre pays, mais plutôt à l'intérieur des pays. Les civils sont les premières victimes de ce revirement. Le rapport du programme des Nations Unies pour le développement de 1999 présente des chiffres éloquentes à ce sujet. Sur les 61 conflits qui se sont déroulés entre 1989 et 1998, seulement trois sont des conflits entre États. Les autres sont des guerres civiles². Sarajevo est sans aucun doute l'archétype tout désigné de ce nouveau genre d'affrontement. Le siège de Sarajevo a débuté en avril 1992 pour se terminer en février 1996. Il a duré 1395 jours et fait plus de 10000 morts et 50000 blessés³. Qui aurait cru qu'à la fin du XX^e siècle on verrait les habitants d'une ville, où se sont déroulés les Jeux olympiques d'hiver de 1984, se faire massacrer par des tirs d'obus et des tireurs embusqués. Le « Nouvel ordre mondial » de George Bush⁴ ou la « Fin de l'histoire » de Francis Fukuyama⁵ n'étaient pas au rendez-vous. Pourquoi ? La résurgence des nationalismes, les bouleversements du marché de l'armement, la transformation de la stratégie militaire et les nouvelles caractéristiques des conflits armés font que les populations civiles sont les victimes de la guerre moderne. Dans cet article, nous allons expliquer les causes de ce problème pour tenter de comprendre à la fois son évolution et sa problématique actuelle.

Avant de débiter, il convient de souligner que les populations civiles ont toujours été aux prises avec le phénomène de la violence. Ainsi, l'écrivain suédois Sven Lindqvist soutient que « l'extermination par l'Europe des

“races inférieures”, dans quatre continents, a préparé le terrain pour l’extermination par Hitler des six millions de Juifs en Europe »⁶. Les chiffres présentés par Lindqvist sont imposants. En 1492, lorsque Christophe Colomb arrive en Amérique, celle-ci compte autant d’habitants que l’Europe, c’est-à-dire 70 millions d’individus. Dans les trois cents ans qui suivent, la population mondiale augmente de 250%, la population européenne augmente de 400 à 500% alors que la population originelle en Amérique diminue d’environ 90 à 95%. Lorsque les Européens arrivent au Mexique en 1519, la population est de 25 millions d’habitants. Cinquante ans plus tard le Mexique compte 2,7 millions d’Indiens et cinquante ans après il n’en reste plus que 1,5 million. C’est donc 90% de la population d’origine qui a disparu en un siècle⁷. Sur le territoire que l’on appelle aujourd’hui les États-Unis vivaient environ 5 millions d’Indiens. Au début du XIX^e siècle, il en restait un demi-million et en 1891 un quart de million, soit 5% du nombre originel⁸. Enfin que dire de la traite des esclaves par les Européens ? Quinze millions de Noirs ont été déplacés par la force d’un continent à l’autre et peut-être autant en sont morts⁹. Ces chiffres nous font prendre conscience de l’ampleur des sévices dont ont été victimes les populations civiles dans l’histoire.

Revenons au XX^e siècle. Si ce siècle est celui des masses, c’est aussi celui de la guerre des masses rendue possible par la révolution industrielle. La guerre n’est plus le domaine réservé des militaires, mais concerne toute la nation. Lors de la Première Guerre mondiale les nouveaux armements (artillerie, gaz, mitrailleuses, chars motorisés, avions, sous-marins) rendent le conflit très violent : 65 millions de soldats vont s’affronter, 8,5 millions seront tués et 2,1 millions seront blessés. Selon Gérard Chaliand et Arnaud Blin, ces nouveaux armements vont entraîner une révolution dans la pensée stratégique

Les nouveaux armements, en particulier les chars motorisés et les avions, entraînent une révolution stratégique et tactique. Les théoriciens perçoivent des changements tactiques mais aussi des transformations stratégiques qui, selon eux, devraient modifier la nature même de la guerre. L’une des caractéristiques principales des nouvelles doctrines militaires est la volonté de concentrer les efforts autour des populations civiles, nouvel enjeu, et véritable centre de gravité des conflits modernes. La base industrielle (et économique) d’une nation et son moral deviennent des cibles prioritaires, car c’est la nation tout entière qui doit être anéantie, et non plus seulement son armée. Les bombardements aériens permettent d’accomplir cette tâche alors que les divisions blindées détiennent la capacité de disloquer une armée d’un seul coup. Les doctrines militaires de l’entre-deux-guerres sont formulées selon la certitude que le moral des populations, sans lequel une

nation ne peut vaincre, peut être détruit à l'aide de bombardements massifs répétés. En fait, la réalité sera tout autre, mais ces doctrines vont déterminer en grande partie la nature des stratégies employées au cours de la guerre¹⁰.

La Deuxième Guerre mondiale mobilise 92 millions de personnes et les pertes humaines (les militaires et les civils) varient, selon les estimations, entre 35 millions et 60 millions de morts¹¹. Ce sont surtout les civils qui périssent. Dans un essai consacré à la guerre, l'auteure Barbara Ehrenreich démontre ce que peut signifier la guerre totale pour les civils :

Lors de la Première Guerre mondiale, dit-elle, des interdits subsistaient, empêchant de prendre pour cibles les civils, qui représentèrent finalement 15 p. 100 des morts. Durant la Seconde Guerre mondiale, la destruction (et l'exploitation) des civils fut une politique délibérée de part et d'autre. Les Britanniques utilisèrent la puissance aérienne pour « déloger » la population allemande ; les États-Unis bombardèrent les populations civiles d'Hiroshima, de Nagasaki et de Dresde ; les Allemands et les Japonais détruisirent les villes et exploitèrent les populations vaincues comme une main-d'œuvre servile. En conséquence, le pourcentage de civils dans les morts de la Seconde Guerre mondiale, incluant les victimes de la Shoah s'élève à 65 p. 100 du total¹².

Barbara Ehrenreich ajoute :

Rendu possible par la puissance aérienne, mais justifié par l'engagement considérable des civils dans l'industrie de guerre, le bombardement massif des populations passa pour une nécessité stratégique. Des millions de civils étaient désormais enrôlés dans les opérations de fabrication d'armes et d'approvisionnement d'armées de plus en plus énormes. Dans ces conditions, il n'y avait pas de civils « innocents », excepté peut-être les enfants, et la guerre prit un caractère génocidaire inconnu du conflit plus « chevaleresque » de 1914-1918¹³.

Au cours de la guerre froide, la perception qu'on avait des conflits armés changea considérablement. Raymond Aron a défini ainsi la guerre froide : « guerre improbable, paix impossible »¹⁴. Guerre improbable à cause de la menace nucléaire, paix impossible étant donné les rivalités qui opposent les deux Grands. D'après Pascal Boniface, les conflits de la guerre froide possèdent les caractéristiques suivantes :

Il n'y eut jamais d'affrontement [...] [direct] entre Soviétiques et Américains. Les opérations armées sont confinées dans le tiers-monde, à la périphérie des deux systèmes centraux, et concernent soit les alliés des superpuissances, soit un seul des deux Grands. L'incompatibilité des buts des protagonistes et l'obligation de contrôler leur hostilité réciproque débouchent sur une

impasse. Le *statu quo* est donc obligatoire jusqu'à la disparition de l'un des deux ¹⁵.

En fait la guerre froide a été très violente. En 1992, Boutros Boutros-Ghali affirme dans son *Agenda pour la paix*, que « depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, plus d'une centaine de conflits majeurs ont éclaté de par le monde, qui ont provoqué la mort de 20 millions d'êtres humains environ » ¹⁶. Soulignons que la guerre de Corée fit deux millions et demi de morts et de blessés ¹⁷ et celle du Vietnam, 1,5 millions de morts. ¹⁸ Avec la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, les relations internationales se transforment. Les conflits idéologiques font place aux conflits identitaires.

LA RÉSURGENCE DES NATIONALISMES

Selon Jean-Daniel Tauxe, directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge, ces nouveaux conflits se présentent de la façon suivante. La fin du XX^e siècle est marquée par une multitude de conflits, mais peu d'entre eux sont des conflits internationaux. Au sein des États en guerre, le déclin de l'autorité et l'effondrement des pouvoirs font que personne ne peut être responsabilisé et nul n'est en mesure de restaurer l'ordre. Si les conflits étaient auparavant l'expression d'une confrontation globale entre superpuissances, aujourd'hui, au contraire, nous avons des guerres civiles où les facteurs locaux sont prédominants. Il est devenu difficile d'établir une distinction entre combattants et non-combattants. Les belligérants ne pouvant compter sur des puissances extérieures, une nouvelle économie de guerre s'est développée, basée sur le « banditisme militaire » où sont mêlés les comportements criminels et guerriers ¹⁹. Jean-Daniel Tauxe fait remarquer que

les formes que prend cet autre type de conflit contemporain sont également en contradiction avec les fondements même du droit international humanitaire. Dans un schéma classique, une armée combat une autre armée avec l'idée d'un gain politique ou territorial et les civils ne subissent que ce que les militaires et le droit des conflits armés appellent les dommages collatéraux (ou dommages incidents), certes parfois considérables. Rien de tel dans nombre de conflits actuels, souvent appelés « conflits identitaires », où les civils sont les cibles premières des belligérants. Lorsque l'on poursuit une politique de « purification ethnique », il n'est pas forcément primordial de mettre hors de combat les troupes ennemies : il peut être plus simple et suffisant de tuer, de violer et de brûler les habitations pour terroriser les populations civiles et les faire quitter les régions visées. D'ailleurs, dans cette logique, les victimes idéales sont celles qui devraient être les mieux protégées par le droit humanitaire, parce qu'elles sont les plus vulnérables et les moins à même de se

défendre. Dans ce type de situations de conflit, on préférera s'en prendre en priorité aux femmes et aux enfants. Ce n'est pas par méconnaissance du droit ou des principes élémentaires d'humanité que l'on tue sauvagement, c'est par haine. Haine souvent d'autant plus forte qu'elle est motivée par la peur de l'autre et dirigée contre des voisins, des gens avec qui l'on a cohabité longtemps et que l'on connaît bien ²⁰.

Les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) confirment les propos de Jean-Daniel Tauxe. En effet, le nombre des réfugiés a augmenté considérablement au cours des années 1990. En 1991, 17 millions de personnes relevaient de la compétence du HCR. En 1995, le chiffre est de 27 millions de personnes ²¹. Aujourd'hui, il y a « environ 50 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été chassés de chez eux et se retrouvent [...] en situation de réfugiés ou de déplacés » ²².

LES BOULEVERSEMENTS DU MARCHÉ DE L'ARMEMENT

La disponibilité de certaines armes alimente les conflits où les civils sont les premières victimes. Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), « les armes sont susceptibles d'accroître le pouvoir meurtrier des conflits et de faciliter les agressions à l'encontre des populations civiles [...] » ²³. Le CICR souligne que certains groupes armés ou gouvernements, privés du soutien des superpuissances, ont conjugué « ambitions politiques ou militaires et visées commerciales » ²⁴. Le rôle joué par l'appartenance tribale, ethnique ou religieuse des combattants représente un autre trait particulier des conflits récents. L'érosion des structures de l'État amène les groupes impliqués dans un conflit de ce type à se « protéger contre la menace (réelle ou supposée) provenant d'autres groupes et/ou des autorités centrales » ²⁵. Ainsi, « de tels conflits sont menés, le plus souvent, non pas contre des cibles militaires, mais contre les communautés locales, et au sein de celles-ci. Quand les parties poursuivent des politiques comme la « purification ethnique », le but n'est plus de mettre les troupes ennemies hors de combat, mais bien de contraindre les civils à quitter leurs foyers » ²⁶. Les armes portatives et les armes légères sont les plus utilisées dans ces conflits. À la fin de la guerre froide, le volume mondial des exportations des systèmes d'armes majeures (chars, aéronaves de combat, bateaux de guerre et véhicules blindés de transport de personnel) a diminué considérablement, passant de 40,5 milliards de dollars US en 1984 à 20 milliards en 1994. Par contre les armes portatives et les armes légères (fusils d'assaut, mitrailleuses, mortiers, grenades propulsées par fusée) possèdent des caractéristiques qui les rendent adaptées aux conflits civils des années 1990. Ces caractéristiques peuvent ainsi se résumer : simplicité et durabilité ; facilité de transport et de dissimulation ; utilisation par

les militaires ou la police et les civils ; faible coût, large disponibilité et létalité. Au cours de la dernière décennie les armes majeures ont fait moins de victimes que les armes portatives et les armes légères. D'après le CICR,

la prolifération, à travers le monde, des armes [portatives et des armes légères] [...] qui peuvent être transportées par des individus, par de petits groupes ou à bord de véhicules légers a privilégié le recours à la violence armée par rapport à la recherche de solutions politiques. Selon une étude portant sur 101 conflits qui se sont déroulés entre 1989 et 1996, les armes portatives et les armes légères ont été soit les armes de prédilection, soit les seules armes utilisées. Une autre étude a établi que les conflits armés internes avaient fait quelque 3,2 millions de morts pendant la seule période 1990-1995 ²⁷.

Le mode de production de ces armes a changé considérablement. Pendant la guerre froide, « au cours de la période 1945-1990, entre 55 et 72 millions de fusils d'assaut à cadence de tir rapide auraient été fabriqués, souvent sous licence, dans 54 pays » ²⁸. Dans les années 1980, « selon certaines estimations, le nombre de fabricants d'armes portatives aurait augmenté de 25 % entre 1985 et 1995, la production étant assurée par environ 300 sociétés, dans plus de 70 pays » ²⁹. Plusieurs de ces pays sont des pays en voie de développement.

LA TRANSFORMATION DE LA STRATÉGIE MILITAIRE

Si dans les pays en voie de développement les groupes armés utilisent principalement des armes portatives et des armes légères, les armées du monde occidental, sous le leadership des États-Unis, vivent une véritable révolution. La guerre du Golfe et celle du Kosovo ont montré à quel point les technologies jouent un rôle important dans les opérations militaires. Selon Laurent Murawiec du Centre européen d'étude des conflits, la « révolution dans les affaires militaires » (RAM) va bouleverser la manière de faire la guerre. Cette révolution est apparue à la suite de trois révolutions civiles : la révolution dans l'organisation économique, la révolution technologique multiple et la révolution qui met un terme à l'hypertrophie étatique du ^{XX}^e siècle. La RAM permet de « voir » en temps réel des objets d'intérêt militaire ; le champ de bataille devient transparent et la guerre informationnelle se développe ³⁰. Ces technologies permettent à l'aviation d'effectuer des attaques aériennes d'une précision redoutable, rendant ainsi beaucoup plus acceptable aux yeux du public la guerre aérienne stratégique ³¹. Celle-ci a pour objectif de détruire le potentiel militaire d'une nation et vise les installations industrielles, les voies de communication, les moyens de communication et toutes les infrastructures nécessaires en période de conflit. La guerre aérienne stratégique se déroule à l'arrière du front, où l'on retrouve la

population civile. Après la guerre du Kosovo, l'organisation Human Rights Watch dénonça ainsi la campagne aérienne de l'OTAN dans son rapport annuel :

Malgré les efforts déployés par l'OTAN pour réduire le nombre de pertes humaines, environ 600 civils ont été tués par des bombes de l'OTAN, lors de quelque 90 incidents différents. De plus, l'OTAN a cherché à confiner la population civile de Yougoslavie afin de forcer Milosevic à se rendre. Cette logique porte gravement atteinte au « principe de distinction » selon lequel les attaques militaires devraient être dirigées uniquement contre des cibles militaires et non des objectifs civils. Bon nombre des cibles touchées — le réseau électrique, les installations de chauffage, les entreprises civiles de radiodiffusion, les ponts, les raffineries — ont perturbé la vie civile d'une manière qui était nettement excessive « par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu », ce qui constitue la norme de proportionnalité décrite à l'article 57 du protocole I de la Convention de Genève. La destruction de certaines de ces cibles n'a même pas apporté « une contribution effective à l'action militaire », ni offert un « avantage militaire précis », critères de base d'une cible militaire légitime tels que décrits à l'article 52 du protocole ³².

Dans son rapport intitulé *Civilian Deaths in the NATO Air Campaign*, Human Rights Watch affirme que 500 civils ont été tués au cours de 90 incidents pendant la campagne aérienne qui a duré 78 jours ³³. Selon les militaires américains, le chiffre de 500 morts démontre que l'OTAN a bien fait son travail car les pertes auraient pu être beaucoup plus importantes. « Si on n'avait pas fait très attention, on aurait pu atteindre ce nombre en une seule soirée, au centre-ville de Belgrade » a déclaré un officier américain ³⁴. Les militaires ont une opinion bien différente des pertes civiles que celle des travailleurs de l'humanitaire.

LES NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES DES CONFLITS

Plusieurs organisations ont analysé l'évolution des conflits depuis la fin de la guerre froide et plus particulièrement la violence exercée à l'endroit des populations civiles. L'étude la plus importante sur le sujet a été réalisée pour le Comité international de la Croix-Rouge. Environ 12860 personnes ont été interrogées dans 12 pays qui ont connu la guerre récemment ³⁵. Cette étude affirme qu'il est de plus en plus difficile de séparer civils et militaires quand un conflit oppose une société entière à une autre société. De plus le CICR s'inquiète de l'apparition d'une « culture de guerre » qui veut qu'un conflit mette inévitablement les populations civiles en danger : « Cette violence et ces perturbations généralisées dans les régions peuplées

ont comme conséquences, entre autres, que beaucoup acceptent avec réticence le fait que la guerre met inévitablement les civils en danger. Cette acceptation engendre une culture de guerre qui est présente au sein des pays membres du Conseil de sécurité et des pays ravagés par la guerre et selon laquelle les activités militaires comportant des risques pour les civils sont perçues comme « faisant partie de la guerre »³⁶.

Le Secrétaire général des Nations Unies a présenté au Conseil de sécurité un rapport portant sur la protection des civils en période de conflit. Son rapport souligne les faits suivants :

Dans de nombreux conflits armés d'aujourd'hui, les pertes civiles et la destruction d'infrastructures civiles ne sont plus de simples sous-produits de la guerre, mais bien une conséquence de l'attaque délibérée de non-combattants. La violence est perpétrée par des acteurs non étatiques, par exemple des forces irrégulières ou des milices bénéficiant d'un financement privé. Dans bien des conflits, les belligérants visent les civils afin d'expulser ou d'annihiler des segments de la population ou de précipiter la reddition de l'armée.

Les conflits internes d'aujourd'hui sont caractérisés notamment par le fait que, bien souvent, la ligne de démarcation entre les civils et les combattants est floue. Fréquemment, les combattants vivent ou se réfugient dans les villages, et parfois, ils se servent de civils innocents, et même d'enfants, comme boucliers humains. Dans certains cas, les collectivités offrent un soutien logistique aux groupes armés, que ce soit de façon volontaire ou forcée et, en conséquence, elles deviennent une cible.

Dans d'autres cas, des civils ont été systématiquement torturés et tués [...] ³⁷.

À ce propos, le rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les droits de la personne au Kosovo atteste que les populations civiles furent victimes d'une violence spécifique, celle dirigée contre les individus :

Le rapport conclut, entre autres, que les jeunes hommes albanais du Kosovo en âge de combattre sont particulièrement la cible d'assassinats, de détention et de torture, parce qu'ils sont perçus comme des « terroristes » potentiels. Durant tout le conflit, les femmes ont été placées dans une situation de grande vulnérabilité et ont subi beaucoup de violence visant leur sexe. Dans certains cas, des enfants ont été tués délibérément et, plus généralement, ils ont été les victimes ou les témoins de violence et d'intimidation. Les forces serbes visaient tout spécialement les Albanais du Kosovo qui étaient des citoyens en vue, éduqués, à l'aise financièrement, actifs sur le plan politique ou social [...]. Les Serbes du Kosovo ont eux aussi été victimes de violations des lois humanitaires commises par l'UCK, surtout en ce qui concerne la

disparition de nombreux Serbes du Kosovo par suite d'enlèvements. D'autres collectivités de minorités ont eu une expérience de ce conflit ³⁸.

Le cas du Kosovo est intéressant à étudier. Si en 1999 les pays de l'OTAN sont intervenus au Kosovo pour des raisons humanitaires et au nom des droits de la personne, ces mêmes pays ont fait preuve de discrétion au cours de la guerre en Tchétchénie. La *realpolitik* a vite repris ses droits.

CONCLUSION

Comme nous avons pu le voir, plusieurs raisons expliquent pourquoi les populations civiles sont de plus en plus victimes de la guerre. Dans ce domaine, la communauté internationale a beaucoup de travail à faire. Après la présentation du rapport de Kofi Annan au Conseil de sécurité en septembre 1999, le Canada a proposé deux résolutions dont l'objectif est de mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général ³⁹. Dans son discours au Conseil de sécurité des Nations Unies, lors de l'adoption de la résolution no. 1296, le 19 avril 2000, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a souligné les limites entourant la protection des civils dans les conflits armés :

Bien que de nombreux progrès aient été réalisés ici, a-t-il dit, nous avons également fait des bonds en arrière. L'opposition aux mesures rigoureuses qu'aurait pu prendre le Conseil [de sécurité] au Kosovo l'an dernier, la réticence à aborder ouvertement, au sein de ce Conseil, la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et la répugnance du Conseil à participer davantage à certains conflits, démontrent clairement la nécessité d'apporter des améliorations.

Finalement, la promotion de la sécurité humaine comporte certaines considérations très pratiques. Les décisions du Conseil destinées à promouvoir la sécurité des personnes n'ont de valeur que si nous pouvons les mettre à exécution ⁴⁰.

En fait tout le problème est là. Est-ce que la communauté internationale saura un jour mettre les intérêts des populations civiles au-dessus des intérêts des États ? Comment expliquer qu'en juillet 1995, les Serbes massacrèrent 8000 Musulmans dans l'enclave de Srebrenica ? ⁴¹ Que dire de la Tchétchénie ? Les généraux russes n'ont pas hésité à affirmer qu'ils iraient « jusqu'au bout » ⁴² et le résultat ne s'est pas fait attendre. Après quatre mois de bombardements russes, Grozny, la capitale tchétchène, où vivaient 400000 habitants, était complètement détruite ⁴³. Est-il nécessaire de rappeler que la Russie est un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU ? Comment expliquer que la Russie ne fut jamais contrariée dans ses plans ? Selon Claire Tréan, du journal *Le Monde*, les États-Unis désirent

revoir le traité ABM (Anti-Ballistic Missiles) signé avec les Russes en 1972 et veulent éviter d'irriter ces derniers :

Comme au bon vieux temps, le débat stratégique renaissant brouille tous les autres. Les dirigeants français en savent quelque chose qui, à l'automne, ont tenté d'entraîner leurs partenaires occidentaux vers une critique plus ferme de l'intervention russe en Tchétchénie, et qui s'y sont cassé les dents : Bill Clinton ne songeait qu'à ménager les Russes pour obtenir leur consentement à une révision du traité ABM. « *Il n'a que cela en tête* », estimait-on alors à Paris. La grande réserve du président américain à propos des exactions commises en Tchétchénie désarmait toute velléité critique contre Moscou chez les partenaires européens de la France. C'est avant tout la mansuétude américaine envers Moscou qui garantissait à la Russie une totale impunité internationale concernant la Tchétchénie ⁴⁴.

Que dire aussi de la Chine, autre membre du Conseil de sécurité, qui, en avril 2000, pour éviter une condamnation de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, a fait adopter une motion de « non-action » ? Les membres de la Commission ont ainsi voté : 22 voix pour, 18 voix contre, et 12 abstentions. Ainsi, les États-Unis n'ont pu présenter leur projet de résolution condamnant la Chine. L'organisation Human Rights Watch a critiqué l'Union européenne qui a refusé de parrainer la résolution américaine ⁴⁵. Human Rights Watch souligne que : « Rechercher le consensus plutôt que répondre aux atrocités est devenu le but principal des activités de la commission » ⁴⁶. Voici un bel exemple de cynisme politique qui ne fait qu'encourager les violences exercées à l'endroit des populations civiles.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Communication présentée au Congrès des sciences sociales et humaines, Société historique du Canada, University of Alberta, Edmonton, 28 mai 2000. Claude Beauregard est analyste au ministère de la Défense nationale à Ottawa.
2. United Nations Development Programme, *Globalization with a human face, Overview*, 1999, <http://www.undp.org>.
3. François Maspero, « Deux entités, trois identités », *Le Monde*, 28 décembre 1999.
4. Le 11 septembre 1990, le président George Bush affirme devant le Congrès que la crise, provoquée par l'invasion irakienne du Koweït le 2 août 1990, « même si elle est grave, offre aussi une opportunité rare d'avancer vers (...) un Nouvel ordre mondial ». Quelques jours plus tôt, le 8 août, George Bush expliquait l'envoi des troupes américaines dans le Golfe en proclamant « une nouvelle ère (...) de liberté et de paix pour tous les peuples ». Alfredo G. A. Valladao, « L'ambition américaine d'un nouvel ordre mondial », *L'État du monde 1992 : Annuaire économique et géopolitique mondial*, Montréal, Éditions La Découverte/Éditions du Boréal, 1991, p. 20.

5. En 1989, Francis Fukuyama a écrit un article intitulé « La fin de l'Histoire » dans lequel il soutient que la démocratie libérale capitaliste représente le stade ultime de l'évolution politique. Dans un autre article intitulé « La post-humanité est pour demain » publié dans *Le Monde des Débats*, juillet-août 1999, il critique ainsi la position de Samuel Huntington (*The Clash of Civilizations*) qui soutient que les prochains conflits opposeront différentes civilisations : « Mon sentiment est que Huntington sous-estime gravement les forces d'intégration de la modernisation économique et des mutations technologiques ; or celles-ci vont tendre, à terme, à estomper les limites entre civilisations et à promouvoir l'avènement d'un ensemble cohérent d'institutions politico-économiques au sein des pays les plus développés. En outre, je ne pense pas qu'il soit possible d'assister au développement économique sans une certaine occidentalisation des valeurs. » Voir aussi Jean-Jacques Mével (*Le Figaro*), « Entre démocratie et guerre mondiale : Francis Fukuyama, auteur de *La Fin de l'histoire*, nuance ses prédictions à la lumière des rebondissements de cette fin de siècle », *La Presse*, 25 mars 2000.
6. Sven Lindqvist, *Exterminez toutes ces brutes*, Paris, Le Serpent à plumes, 1998, p. 12.
7. *Ibid.*, p. 149.
8. *Ibid.*, p. 153.
9. *Ibid.*, p. 212. Voir André Kaspi, « Le temps de la ségrégation », *Les collections de l'Histoire*, no. 7, *L'empire américain*, février 2000, p. 18-23
10. Gérard Chaliand et Arnaud Blin, *Dictionnaire de stratégie militaire des origines à nos jours*, Perrin, 1998, p. 338.
11. *Le Petit Robert des noms propres*, 1997.
12. Barbara Ehrenreich, *Le Sacre de la Guerre : Essai sur les passions du sang*, Paris, Calmann-Lévy, 1999, p. 231-232.
13. *Ibid.*, p. 232.
14. Pascal Boniface, *Les relations Est-Ouest 1945-1991*, collection Mémo, Paris, Seuil, 1996, p. 17.
15. *Ibid.*, p. 17-18. Pascal Boniface est directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques.
16. *Agenda pour la paix. Diplomatie préventive. Rétablissement de la paix, maintien de la paix*. Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la réunion au sommet du Conseil de sécurité le 31 janvier 1992, <http://www.un.org>.
17. Pascal Boniface, *op. cit.*, p. 19.
18. André Kaspi, « L'enfer du Vietnam », *Les collections de l'Histoire*, no. 7, *L'empire américain*, février 2000, p. 79. Le *New York Times* estime que trois millions de Vietnamiens sont morts, militaires et civils, du Sud-Vietnam et du Nord-Vietnam. Seth Mydans, « Vietnam Finds an Old Foe Has New Allure », *The New York Times*, 13 avril 2000, <http://www.thenewyorktimes.com>.
19. Jean-Daniel Tauxe, *L'humanitaire face à de nouvelles parties aux conflits mal identifiés*. Allocution prononcée par monsieur Jean-Daniel Tauxe, directeur des opérations du

Comité international de la Croix-Rouge, au colloque à La Sorbonne sur le thème « L'humanitaire en échec ? », Paris, jeudi 4 février 1999, <http://www.cicr.org>. Le conflit en Sierra Leone est un bon exemple de « banditisme militaire », où le marché noir des diamants alimente la violence. Voir Fabienne Pompey, « Le trafic des diamants, ou le nerf de la guerre », *Le Monde*, 13 mai 2000; Blaine Harden, « In Africa, a Lesson in How Not to Keep the Peace », *The New York Times*, 14 mai 2000.

20. *Ibid.*

21. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Le HCR et les réfugiés, Le HCR en chiffres*, <http://www.unhcr.ch>.

22. *Ibid.*

23. *La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés*, Comité international de la Croix-Rouge, 1999, <http://www.cicr.org>.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*

30. Laurent Murawiec, « Où en est la “révolution dans les affaires militaires” aux États-Unis », in François Géré, Gérard Chaliand, Arnaud Blin (dir.), *Puissances et influences : géopolitique et géostratégie à l'aube de l'an 2000*, Fondation pour la Recherche Stratégique, Paris, Éditions mille et une nuits, 1999, p. 109-114.

31. À propos du bombardement stratégique voir : Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris, Économica, 1999, p.616-625.

32. Human Rights Watch, *World Report 1999*, <http://www.hrw.org>.

33. Human Rights Watch, *Civilian Deaths in the NATO Air Campaign*, february 2000, vol. 12, no. 1, <http://www.hrw.org>.

34. Bradley Graham, « Report: NATO Killed 500 Civilians in Yugoslavia », *The Washington Post*, 7 février 2000, <http://www.washingtonpost.com>.

35. Comité International de la Croix-Rouge, « *Les voix de la guerre* » : *Le projet phare du 50e anniversaire des Conventions de Genève*, 11 août 1999, CICR News 99/33. <http://www.cicr.org>. ICRC *Worldwide consultation on the rules of war*, Report by Greenberg Research, Inc., Country Report, Parallel Report, Executive Summary, <http://www.cicr.org>.

36. ICRC *Worldwide consultation on the rules of war*, Report by Greenberg Research Inc., The Global Report, Executive Summary, <http://www.cicr.org>.

37. *Report of the Secretary-General to the Security Council on the Protection of Civilians in Armed Conflict*, S/1999/957, 8 September 1999, <http://www.reliefweb.int/library/documents/civilian.html>.

38. Organization for Security and Co-operation in Europe, *Background Paper — Human Rights in Kosovo*, <http://www.osce.org>.
39. United Nations, Resolution 1265 (1999), Adopted by the Security Council at its 4046th meeting, on 17 Septembre 1999, Internet. United Nations, Resolution 1296 (2000), Adopted by the Security Council at its 4130th meeting, on 19 April 2000, <http://www.un.org>.
40. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, déclaration 2000/19, notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, au Conseil de sécurité des Nations Unies, sur la protection des civils dans les conflits armés, New York, 19 avril 2000. Voir aussi: ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, communiqué no. 82, le Conseil de sécurité adopte une résolution sur la protection des civils dans les conflits armés, 19 avril 2000.
41. Voir Alain Franco, « Purification ethnique: le procès des donneurs d'ordres », *Le Monde*, 16 mars 2000.
42. Voir Agathe Duparc, « Les généraux russes affichent leur volonté d'aller « jusqu'au bout » en Tchétchénie », *Le Monde*, 30 octobre 1999.
43. Nathalie Nougayrède, « Survivre à Grozny », *Le Monde*, 29 mars 2000.
44. Claire Tréan, « Nucléaire: le grand retour du débat stratégique planétaire », *Le Monde*, 2 mai 2000.
45. Jean-Claude Buhner, « Un artifice de procédure permet à Pékin d'échapper à un blâme de l'ONU sur les droits de l'homme », *Le Monde*, 20 avril 2000.
46. Jean-Claude Buhner, « Les droits de l'homme en panne à l'ONU », *Le Monde*, 25 avril 2000.